

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:  
09/12/2013

Date d'affichage:  
10/12/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil  
communautaire : 67  
En exercice : 67  
Votants : 55

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 166.2013

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 1

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

**166.2013 : Admissions en non-valeur : modification de la délibération prise lors du précédent conseil, mise à jour de l'état des admissions en non valeur.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 076.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : budget principal : budget primitif 2013,*

*Vu la délibération n° 052.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : budget annexe du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères : budget primitif 2013,*

*Vu la délibération n° 142.2013 du conseil communautaire du 04.11.2013 : Finances : service OM : admissions en non-valeur,*

*Considérant les demandes d'admission en non-valeur présentées par le trésorier de Woerth, en date du 14.03.2013, et les demandes rectifiées,*

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu l'exposé du président M. JM Haas,

Envoyé en préfecture le 20/12/2013

Reçu en préfecture le 20/12/2013

Affiché le

**SLO**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, décide :**

- **De modifier la délibération n° 142.2013 comme suit :**
- **De valider la liste des admissions en non-valeur proposée par le comptable public, pour un montant total de 13 934,80 € (et non 14 877,89 €), imputés sur le budget principal et à prendre en charge sur le budget annexe « OM » par écriture interne,**
- **De valider la liste des admissions en non-valeur proposée par le comptable public, pour un montant total de 1 628 ,86 € (et non 1 743,99 €), imputés sur le budget annexe « OM »,**
- **De demander au Président de procéder aux formalités et de signer tout document en découlant.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

